

Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie

RNCP28496 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124
Code(s) ROME	K1104, K1103, K2101, K2401, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur**Université de Franche-Comté - Besançon**<http://www.univ-fcomte.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le ou la titulaire du diplôme peut exercer le métier de psychologue (titre protégé) pour les 3 parcours professionnels, et s'orienter vers la réalisation d'un doctorat pour devenir chercheur en psychologie pour le parcours recherche (le titre de psychologue est alors attribué sous condition précise de stage).

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- 1. Clinique psychopathologique, clinique de la famille
- 2. Intervention psychosociologique : travail et santé
- 3. Psychologie cognitive et neuropsychologie
- 4. Recherche en psychologie

Le ou la diplômé-e du parcours Clinique Psychopathologique, Clinique de la Famille pourra exercer toutes les activités que permet le titre de psychologue avec une spécialisation sur l'approche clinique et psychopathologique et une connaissance plus précise des familles, groupes et institutions. Il ou elle pourra notamment évaluer le fonctionnement psychique d'un individu, d'une famille, d'un groupe ou d'une équipe, mettre en œuvre un projet d'intervention ou de soin, conduire une prise en charge ou une action spécifique au regard de ce projet et participer à évaluer les résultats de ces actions.

Le ou la diplômé-e du parcours Intervention Psychosociologique Travail Santé peut prétendre à des emplois de psychologue spécialisé dans l'analyse des situations de travail et des pratiques professionnelles. Il ou elle intervient également dans des programmes orientés vers la lutte contre l'exclusion ou la réinsertion sociale et professionnelle. Il ou elle intervient auprès des équipes et groupes de travail, dans l'accompagnement de projets institutionnels, dans le cadre de formations professionnelles spécifiques (burn out, violence institutionnelle, debriefing psychologique, etc.) ou dans le cadre de dispositifs de travail avec les équipes (groupes d'analyse des pratiques, groupes de paroles, groupes de remédiation, etc.).

Le ou la diplômé-e du parcours Psychologie Cognitive et Neuropsychologie peut prétendre à des emplois de psychologue spécialisé dans la prévention, l'évaluation et la prise en charge des dysfonctionnements cognitifs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le ou la titulaire du diplôme a acquis les compétences professionnelles théoriques et pratiques, en conformité avec les exigences de la profession (Accès au titre de Psychologue et observance du Code de déontologie des Psychologues).

S'il est des compétences transversales aux différents parcours (notamment, en ce qui concerne les parcours professionnels, les compétences professionnelles théoriques et pratiques, en conformité avec les exigences de la profession - Accès au titre de Psychologue et observance du Code de déontologie des Psychologues), en revanche chacun des parcours offre des compétences spécifiques :

- Pour le parcours CPCF, les compétences ou capacités sont celles propre à toute formation en clinique et en psychopathologie : capacités à développer une écoute et une attention à la vie psychique, à mettre en œuvre des examens d'évaluation, des diagnostics, à assurer des prises en charge thérapeutique, des projets de soin ou de prévention, à se positionner dans un travail d'équipe ainsi qu'à développer un esprit de recherche basé sur la pratique.
- Pour le parcours IPTS, les compétences visées concernent directement l'intervention psychosociologique dans le champ des institutions et des organisations. Ce professionnel est capable de:
 - Analyser des besoins spécifiques aux collectifs de travail et de promotion de la santé au travail
 - Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs différenciés (en termes de formation, de prévention ou de régulation) relatifs aux problématiques de la santé au travail (audits de stress, plans de prévention des RPS, analyse de postes, animation de groupes de paroles et analyse des pratiques, intervention en situations de crise, de conflits, etc.)

Les compétences visées concernent également celles liées à l'exercice du psychologue en institution ou en libéral. Ce professionnel est capable de :

- Conduire des entretiens individuels et collectifs, d'animation de groupes, avec des capacités propres d'analyse du fonctionnement organisationnel et institutionnel.
- Participer au travail d'une équipe pluridisciplinaire en développant un abord spécifique (éclairage théorique, méthodologie d'accompagnement psychosocial) de ce qui relève de la problématique « travail et santé ».

Pour le parcours PCN, les compétences visées sont les suivantes :

- Evaluer le fonctionnement affectif, intellectuel et comportemental des personnes.
- Conduire différentes formes d'entretiens.
- Contribuer au diagnostic de difficultés cognitive-affective chez les enfants, les adolescents, les adultes et les personnages âgés.
- Assurer le suivi et la prise en charge thérapeutique.
- Contribuer à la formation des équipes soignantes.
- Assurer une expertise pour différentes institutions.

Pour le parcours recherche, il s'agit des compétences nécessaires à mener des études et des recherches fondamentales ou appliquées. Ce professionnel est capable de :

- Construire un projet de recherche conforme aux usages scientifiques en vigueur.
- Maîtriser les méthodologies (quantitatives et qualitatives).
- Développer une pensée créative et une réflexion critique sur les connaissances et les méthodes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés du Master de Psychologie sont susceptibles d'apporter leurs compétences originales et spécifiques aussi bien dans un cabinet en libéral que dans des structures publiques ou associatives.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires d'un master à finalité « professionnelle » et de la licence de psychologie (ou d'une validation des acquis professionnels octroyant ce diplôme) obtiennent le titre de psychologue (Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et Décret 90-255 du 22 mars 1990).

Les titulaires d'un master à finalité « recherche » et de la licence de psychologie obtiennent le titre de psychologue s'ils accomplissent un stage professionnel (en plus du stage recherche) d'une durée minimale de 500 heures achevé au plus tard un an après la formation théorique. L'objectif professionnel du parcours Recherche est de préparer aux métiers de la recherche en psychologie. Le Master2 est idéalement suivi d'une thèse de doctorat. Les fonctions visées sont celles de la recherche en Psychologie : Enseignant-Chercheur à l'Université, Chercheur dans des organismes de Recherche fondamentale et/ou appliquée, Chercheur dans les départements de Recherche & Développement des Grandes Entreprises.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Protection du titre de Psychologue : Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et Décret 90-255 du 22 mars 1990.

Les psychologues sont reconnus par le Répertoire français d'automatisation des listes (ADELI) qui habilite les professionnels de la santé, du social et les psychologues à exercer leur métier dans le respect du Code de la santé publique et du Code de la famille et de l'aide sociale (Arrêté du 27 mai 1998 publié au Journal officiel du 17 juillet 1998).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 792 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 667
Jugés difficiles à recruter	34 %
Emplois saisonniers	25 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) T6X61 — Employés des services divers V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de % enseignants/professionnels. Pas de liste nominative. Pour la délivrance du titre enseignants-chercheur et professionnel psychologue (cf. arrêté du 19 mai 2006 sur le stage professionnel)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE composé d'enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- <http://psychologie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu268/enseignement/master/master-cognitive-7208.html>
- <http://www.univ-fcomte.fr>
- <http://section-psychologie.univ-fcomte.fr/>

Université de Franche-Comté

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28496/>